Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'innovation
Bureau des relations européennes et de la coopération internationale
Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP

Suivi par : Yann RAINEAU
Tél / Fax / Mail : 01 49 55 45 70 / 01 49 55 80 98 /
yann.raineau@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/SDI/N2011-2014

Date: 26 janvier 2011

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 2

Degré et période de confidentialité : -

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à
(cf. destinataires)

Objet : indications et recommandations pour la mise en œuvre d'un Module d'initiative locale (MIL) « **développement international et ingénierie de projet** » dans les classes de Brevet de technicien supérieur agricole (mesure 11 des Assises de l'enseignement agricole public)

Bases juridiques :
articles
- L811-1 du Code rural et de la pêche maritime
- L813-1 du Code rural et de la pêche maritime

notes de service
- DGER/POFEGTP/N2003-2047 en date du 02 juillet 2003
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 en date du 22 décembre 2004
- DGER/SDI/N2010-2166 en date du 29 novembre 2010

Résumé : cette note de service propose un cadre et un appui pour l'application de la mesure 11 des Assises de l'enseignement agricole public de création d'un Module d'initiative locale « développement international - ingénierie de projet ». Elle propose également une ouverture de ce module vers l'appréhension des différentes formes de volontariat.

Mots-clés : assises de l'enseignement agricole public - MIL – BTSA – volontariat – développement international – ingénierie de projet - interculturalité

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'outremer - Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole : LEGTA, LPA - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information :** - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Les **Assises de l'enseignement agricole public** ouvertes par Bruno Le Maire, Ministre chargé de l'agriculture, ont abouti en décembre 2009 à un Pacte renouvelé, nourri par 60 mesures constitutives d'une nouvelle feuille de route pour cet enseignement.
Parmi elles figure la **création d'un module d'initiative locale (MIL) autour du développement international et de l'ingénierie de projet** (mesure 11).
Cette note de service a pour objet de **proposer un cadre et un appui** pour les établissements d'enseignement et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires souhaitant mettre cette mesure en pratique. Elle permet aussi de montrer l'intérêt de ce MIL pour encourager les apprenants à participer, par la suite, à des missions de volontariat.

A – Contexte général

L'enjeu est d'inciter à la **création de formules innovantes par les établissements** afin de sensibiliser les apprenants aux notions de développement international et de projets de coopération, voire de les inciter à participer dans la suite de leur parcours à des actions de coopération internationale.

Le gouvernement français s'est donné pour objectif de passer de 5 000 volontaires français à l'international au début 2010 à 15 000 en 2012. L'association France Volontaires créée le 1er octobre 2009, avec laquelle la DGER a établi une convention de partenariat, est devenue la première plateforme soutenue par l'État de gestion et de développement de ces Volontariats internationaux d'échange et de solidarité. Ce type de volontariat s'inscrit désormais dans le cadre général du Service civique.
Par ailleurs, l'année 2011 à été choisie comme année européenne du volontariat par la Commission européenne.

Forte de partenariats avec des organismes œuvrant dans l'ingénierie du développement et pour le volontariat international, la DGER proposera son appui via la mobilisation de ce réseau aux établissements mettant en place ce MIL.

Ce MIL n'équivaudra pas à une formation approfondie aux métiers du développement. Il alliera apports théoriques et éducation non-formelle pour se focaliser principalement sur :
- l'étude de projets concrets de coopération internationale,
- l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale,
- la connaissance des dispositifs de volontariat.

Enfin, traitant d'ingénierie de projet et exigeant une certaine maturité, ce MIL a vocation à s'adresser aux **classes de Brevet de technicien supérieur agricole** (BTSA), quelle que soit la spécialité de formation.

B – Cadre pédagogique

Ce MIL, qui concerne toutes les classes de BTSA, n'a pas pour but de faire acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de développement qui fait l'objet de formations spécifiques spécialisées. Il vise à **sensibiliser les apprenants aux notions de développement et d'ingénierie de projet**, et à susciter des actions dans ce domaine dans la suite de leur parcours, via notamment le **volontariat** (une présentation synthétique des différentes formes de volontariat à l'international est proposée en annexe 1).

Il est proposé ci-après un cadre pour faciliter sa mise en place mais laisse aux équipes pédagogiques le soin d'en élaborer le format. Pour rappel, le volume horaire d'un MIL est de 87 heures ou de 116 heures pour les BTSA non encore rénovés.

Le cadre proposé comporte deux parties :

- La première permet d'aborder la **notion de développement** dans ses différentes dimensions (économique, sociale, environnementale, culturelle, technique) permettant ainsi de mettre en évidence sa complexité. Sans négliger l'approche théorique, on privilégiera une approche concrète à partir de situations pédagogiques comme celles qui sont proposées par les institutions spécialisées dans l'éducation au développement. On consacrera donc du temps à **l'interculturalité** et au traitement des aspects suivants :
 - réflexion personnelle sur la rencontre interculturelle,
 - représentations culturelles et stéréotypes,
 - découverte d'autres réalités,
 - communication interculturelle.

- La deuxième traite des principes et des méthodes utilisées dans l'**ingénierie de projet**. On visera à une initiation et non à la maîtrise de ces méthodologies afin de permettre aux jeunes de mieux s'intégrer dans une équipe conduisant un projet de développement.

On mettra l'accent sur la capacité à **comprendre et à analyser** une situation dans un environnement socio-culturel et économique très différent du sien. Seront abordés également les éléments suivants : le diagnostic préalable concerté, la faisabilité, la détermination d'objectifs pour le projet, les résultats attendus, la prise en compte des systèmes d'acteurs et de leurs stratégies, les moyens à mettre en œuvre, l'analyse des risques,le suivi et l'évaluation, la pérennisation, la valorisation,… Ces différents éléments pourront être mis en évidence dans le cadre d'une étude de cas.

En termes de méthodologie pédagogique, on pourra privilégier les situations d'enseignement en dehors de la classe et les liens avec les autres modules de formation, notamment les enseignements d'éducation socioculturelle et les actions menées dans le cadre de projets initiative et communication.
Par ailleurs, ce MIL pourra être l'occasion d'une mobilité à l'international pour le groupe d'étudiants qui y participent.

Ce MIL permettra également de faire **découvrir les différents acteurs** du développement international, en mettant l'accent sur leur diversité et les liens entre eux : organisations non-gouvernementales, collectivités territoriales, administrations, organisations européennes ou encore grandes organisations internationales. Les partenaires privilégiés du MAAPRAT et en particulier de la DGER sont indiqués en annexe 2.
Sur ce dernier point, le MAAPRAT et France Volontaires ont signé en 2008 une **convention de partenariat** portant sur des échanges de pratiques et la facilitation de mobilités pour les apprenants de l'enseignement agricole. Les établissements souhaitant mettre ce MIL en place sont encouragés à se rapprocher de cet organisme pour bénéficier de son expérience (par l'intermédiaire des chargés de coopération en DRAAF et le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de la DGER).

Par ailleurs, du point de vue méthodologique, le MIL devrait aboutir à la réalisation et à la présentation d'une **production concrète et identifiable**, sous une forme laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Celle-ci pourra faire l'objet d'une partie de l'évaluation.

C – Évaluation et suivi

Concernant les **procédures générales de création, de validation et d'évaluation de ce MIL**, vous voudrez bien vous référer à la note de service DGER/POFEGTP/N2003-2047 en date du 02 juillet 2003 ainsi qu'aux précisions apportées par la note de service DGER/POFEGTP/N2004-2122 en date du 22 décembre 2004.

La mise en place de ce MIL sera **un des critères d'éligibilité pour obtenir une décharge équivalente à un tiers-temps d'enseignement** dans le cadre de l'appel à proposition 2012 de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires à travers la coopération internationale.

Les chefs d'établissement sont invités à informer le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de la DGER, sous couvert des DRAAF, des initiatives prises allant dans le sens de cette note de service.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1 – Paysage des volontariats à l'international

Les volontariats à l'international relèvent de différents dispositifs :

- **le service civique**

Institué par la loi du 10 mars 2010, le service civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité, en France ou à l'international. Plus particulièrement, le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. C'est un engagement citoyen reconnu et valorisé et une chance de vivre de nouvelles expériences. Il permet de consacrer du temps à des missions utiles pour la société. Cette expérience est reconnue et valorisée dans le parcours de ceux qui l'ont fait.

- **les volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES)**

Les VIES regroupent trois types d'engagement volontaire et solidaire à l'international pour répondre à la fois au désir d'engagement des citoyens, notamment des jeunes, et aux besoins des partenaires du Sud.

- le ***volontariat d'initiation et d'échanges*** : toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales.

Public : Jeunes (16 – 25 ans) - Durée : courte (2 semaines à 3 mois)
Dispositifs : JSI/VVVSI, chantiers de jeunes, voyages découvertes, …

- le ***volontariat de solidarité internationale (VSI)*** : toute personne s'engageant par contrat de VSI (loi de février 2005) avec une association agréée par l'État.

Public : en majorité de 25 à 30 ans - Durée : un à deux ans
Dispositif soutenu par l'État et mis en œuvre par 27 associations agréées par le Ministère des affaires étrangères et européennes (CEFODE, DCC, DEFAP, FIDESCO, France Volontaires, SCD, …)

- le ***volontariat d'échange de compétences*** : toute personne active ou en retraite, souhaitant enrichir son expérience et apporter un savoir faire professionnel.

Public : Actifs ou retraités - Durée : une semaine à dix mois
Dispositifs : mécénat de compétence, bénévoles retraités, congés de solidarité, …

- **le service volontaire européen (SVE)**

Créé en 1996 dans le cadre d'un accord européen, le SVE est ouvert à de jeunes européens âgés de 18 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois. Il est conçu dans une perspective de préparation à l'insertion dans la vie active, de découverte d'une autre culture en Europe essentiellement. Les domaines d'intervention concernés sont multiples : social, environnement, culturel, patrimonial, … Les organisations d'envoi et d'accueil sont des ONG, des collectivités locales ou des établissements publics à but non lucratif.

ANNEXE 2 – Liste non exhaustive des acteurs du développement mobilisables comme structures ressources

AFDI (www.afdi-opa.org)
Agriculteurs Français et Développement International

CCFD Terre Solidaire (www.ccfd.asso.fr)
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CLONG Volontariat (www.clong-volontariat.org)
Comité de liaison des ONG de volontariat de solidarité internationale

CNAJEP (www.cnajep.asso.fr)
Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (ressources localement mobilisables : les CRAJEP)

Coordination SUD (www.coordinationsud.org)
Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

CRID (www.crid.asso.fr)
Centre de recherche et d'information pour le développement

EDUCASOL (www.educasol.org)
Plate-forme d'éducation au développement et à la solidarité internationale

F3E (www.f3e.asso.fr)
Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations

France Volontaires (www.france-volontaires.org)
Plate-forme associative assurant la promotion et le développement des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES)

RITIMO (www.ritimo.org)
Réseau d'information spécialisé sur la solidarité internationale et le développement durable

Solidarité Laïque (www.solidarite-laique.asso.fr)
Regroupement de 55 organisations menant des actions de solidarité internationale et d'éducation au développement